

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
du 3 septembre 2010**

Le 3 septembre 2010, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mme HERBIN Eliane, Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, MINE Sébastien, BERT Patrice, GERARD André, DEHUT Bernard, MALCUIT Ludovic.

Absents : Mme GUITTON Gaëlle, Mrs GILMAIRE Fabrice et ROSQUIN Jean-Jacques

Ordre du jour :

- Gravures de la commune,
- Compte-rendu OPH pour les 35 Grande rue et 9 rue du Four,
- Saint-Nicolas,
- Achat drapeau de cérémonie,
- Changement tondeuse,
- Devis ONF sur les plantations,
- Questions diverses,

Gravures de la commune : Participation de Mr et Mme ADNET de Montmédy qui présentent aux membres du Conseil leur collection de gravures, plans et livres anciens sur la commune de JAMETZ. Mr et Mme ADNET souhaite vendre cette collection complète à la commune pour la somme de 1 000 €. Après délibération et vote, 5 voix POUR, la commune décide d'acquérir cette collection.

Compte-rendu OPH pour les 35 Grande rue et 7 et 9 rue du Four : Mr LAMBERT remet aux Conseillers une copie du compte-rendu de la réunion du 15/06/2010 avec Mr COTCHO du Conseil Général et Mr LABBE de l'OPH.

35 Grande rue : un chargé d'opération fera une étude de faisabilité pour des logements communaux. L'OPH serait d'accord pour un bail emphytéotique, la question est posée aux membres du Conseil, après vote 7 voix POUR et 1 voix CONTRE. A la majorité, le Conseil Municipal accepte un bail emphytéotique.

7 et 9 rue du Four : l'OPH n'est pas intéressé par ces immeubles. Une estimation domaniale pour ces parcelles a été effectuée en juin 2010 est donne une valeur totale de 60 000 €. Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal se prononce en faveur de la vente de ces parcelles. Plusieurs pistes sont à étudier : soit démolir et vendre en terrain à bâtir ou vendre à un promoteur immobilier : des recherches seront effectuées.

Saint-Nicolas : Les Conseillers sont d'accord pour que la fête de Saint-Nicolas se déroule de la même façon que l'année passée. A savoir, un spectacle ainsi que la remise de friandises en partenariat avec d'autres communes.

Achat d'un drapeau de cérémonie : Lors d'une précédente séance, Mr le Maire a informé les Conseillers du mauvais état du drapeau de cérémonie. La commune a reçu 2 devis de 1082.97€ TTC et 897 € TTC. Des subventions ont été accordées par la Mission Histoire du Conseil Général pour 250 € ainsi que par l'ONAC pour 150 €, soit un total d'aides de 400 €. Après délibération, le Conseil Municipal décide le remplacement du drapeau de cérémonie et accepte le devis de la Manufacture des Drapeaux Unic SA pour la somme de 897 € TTC.

Changement de la tondeuse : le remplacement de la tondeuse est à envisager du fait de sa vétusté et afin de réduire le temps de tonte. Des devis sont demandés auprès des Ets BREDA et CHARTON pour un véhicule homologué avec une remorque pour plus d'autonomie. La question est donc ajournée et sera revue lors d'une prochaine séance.

Devis ONF : il avait été présenté lors des Conseils du 5 mars et du 2 avril et avait été ajourné pour la partie plantation. Le Maire demande aux Conseillers s'ils souhaitent que les parcelles 11 et 12 soient replantées. Les membres du Conseil Municipal, après vote, 5 POUR – 2 CONTRE et 1 ABSTENTION, acceptent la plantation des parcelles 11 et 12 mais souhaitent demander s'il est possible de planter une autre essence, si possible du sapin, plutôt que du chêne sessile.

Autorisation de voirie : Mme GORSE a envoyé une demande d'autorisation de voirie pour la réfection de sa terrasse. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

Questions diverses :

- Ponceau de décharge : il y a eu un supplément de travaux de 910 € HT car depuis que le devis avait été fait en 2007 des détériorations supplémentaires sont apparues sur ce pont.
- Pont du lavoir : selon Mr FILLON, de l'Association des Maires de Meuse, qui a effectué des recherches, il n'y a pas d'obligation de pose d'un garde-corps. Un devis avait été demandé auprès de la Société ALBRAND qui faisait ressortir un montant HT de 1 644.20 €. Le Conseil Municipal rejette à la majorité la pose d'un garde-corps.
- Réserve Incendie : le SDIS a envoyé un courrier pour indiquer que le niveau d'eau doit être plus haut. Il faudra voir pour un système de vannage.
- L' ECF de la Rue des Poulains et du Moulin n'est pas encore réalisé.
- Route de Damvillers : Mr LAMBERT avait demandé au Chantier d'Insertion pour que les branches soient brûlées cependant pour des raisons de sécurité cela a été refusé.
- Route du Bois : l'exploitant avait versé un chèque de 1800 € pour sortir le bois cependant le propriétaire demande le remboursement.

- Des courriers de demandes de subventions pour la réfection du Pont du Loison et du Petit Pont ont été envoyés le 20 Août au Conseil Général, à Mr BIWER, à la CODECOM de Montmédy et à la Sous-Préfecture de Verdun. A ce jour nous sommes dans l'attente d'une réponse.
- Mme INCOURT a déposé une demande pour l'installation d'une friterie sur la place du bas. Après délibération, le Conseil Municipal accepte sous les conditions suivantes :
 - location de l'emplacement à 5 € du m2
 - demander à Mr et Mme PETIT leur accord du fait de leur proximité
 - la friterie devra être suffisamment en retrait du domicile de Mr et Mme PETIT
 - voir pour l'installation compteurs Eau et EDF
 - l'emplacement devra être tenu propre
 - pas d'installation de chaises, bancs et tables
 - pas de chiens
 - présentation d'un extrait K-BIS, de la licence et de l'attestation d'assurance ou tout autre document réglementaire
 - autorisation temporaire renouvelable
- Affaire AUBRY : l'avocat a envoyé une partie du dossier, la partie manquante étant celle du Tribunal de Verdun qui n'a pas été transmise à Maître THIBAUT. Un courrier sera à nouveau adressé à l'avocat pour lui demander de se fournir ce dossier auprès du Greffe.
- Audio guides : le matériel nécessaire à l'écoute de l'histoire du village au niveau des bornes est à disposition à la Mairie